



SG/INMPI 2015/rapport
15/10/2015

Uniquement à l'usage de
l'INMPI

RAPPORT POUR LA 31^{ème} SESSION DU COMCEC

L'INSTITUT DE NORMALISATION ET DE METROLOGIE DES PAYS ISLAMIQUES (INMPI)

**23-26 novembre 2015
Istanbul – République de TURQUIE**

Table des matières

CHAMP D'APPLICATION	3
INTRODUCTION	3
HISTORIQUE DE L'INMPI	3
OBJECTIFS	4
ACTIVITES DE NORMALISATION	4
Comités Techniques.....	4
ACTIVITES DE METROLOGIE.....	9
Comité de Métrologie de l'INMPI.....	10
ACTIVITES D'ACCREDITATION	11
Comité d'Accréditation de l'INMPI.....	11
D'AUTRES ACTIVITÉS.....	21
CONCLUSION.....	24
RECOMMANDATIONS	25

CHAMP D'APPLICATION

Ce rapport donne des informations de base sur l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI), sur ses activités et développements majeurs pour 2015.

INTRODUCTION

L'INMPI, une institution affiliée à l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), en tant que mécanisme solide pour harmoniser les normes entre les Pays Membres de l'OCI et pour préparer de nouvelles normes, vise à réaliser des normes harmonisées dans les États membres et à éliminer les obstacles techniques au commerce, développant ainsi les échanges entre eux. Il doit établir des schémas de certification et d'accréditation dans le but d'accélérer l'échange de matériels, de produits manufacturés ou d'autres produits entre les États membres.

L'INMPI vise également à assurer l'uniformité de la métrologie, des essais de laboratoire et des activités de normalisation entre les États Membres de l'OCI, tout en assurant l'éducation, la formation ainsi que l'assistance technique aux Pays Membres de l'OCI dans le domaine de la normalisation, la métrologie et l'accréditation.

HISTORIQUE DE L'INMPI

Lors de la première réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'OCI, présidée par le président turc en 1984, il a été souligné que les organismes de normalisation des Pays Membres doivent harmoniser leurs normes nationales dans le but d'éliminer les obstacles techniques au commerce, et promouvoir ainsi le commerce entre eux.

Dans ce contexte, le Groupe d'experts et le Comité de coordination se sont réunis 7 fois (total de 14 réunions) de 1985 à 1997. Selon les résolutions prises lors de ces réunions, il a été décidé d'établir l'Organisation de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (ONMPI). Le Groupe d'experts lors de sa 7^{ème} Réunion en 1996, a décidé de soumettre le projet du statut de l'ONMPI à la 12^{ème} réunion du COMCEC, et il fut décidé que le nom de l'organisation soit modifié pour être l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (INMPI) lors de la même Réunion du COMCEC.

Suite à la 12^{ème} Réunion du COMCEC, les organisations membres ont envoyé leurs commentaires sur le projet du statut à l'Institution Turque pour la Normalisation (ITN) et au Secrétariat Général de l'OCI. Au cours de la 13^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 1^{er} au 4 novembre 1997, à Istanbul, il a été décidé que le projet de statut de l'INMPI devrait être révisé en ce qui concerne le contenu technique aussi bien que judiciaire dans le cadre des opinions reçues des Pays Membres.

Dans le cadre de cette décision, la 8^{ème} Réunion du Groupe d'experts a eu lieu du 24 au 26 mars 1998 à Ankara avec la participation des experts représentant leurs organismes de normalisation, du Secrétaire Général Adjoint de l'OCI et du Conseiller judiciaire en chef de l'OCI. Lors de cette réunion, le projet du statut a été réécrit dans le cadre des opinions des Pays Membres, des règles judiciaires de l'OCI et de l'expérience internationale de l'ITN, et a été distribué aux pays membres en tant que projet final. En outre, la soumission du projet de statut pour approbation lors de la 14^{ème} Réunion du COMCEC a été décidée.

Le projet de statut susmentionné a été inclus à l'ordre du jour (article 7) de la 14^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 1^{er} au 4 Novembre 1998, à Istanbul et approuvé après des négociations détaillées. Par conséquent, une étape importante a été franchie afin de commencer le travail officiel de l'INMPI en tant qu'organisation régionale de normalisation.

Le Statut de l'INMPI a d'abord été soumis aux Pays Membres pour signature lors de la 15^{ème} Réunion du COMCEC tenue du 4 au 7 novembre 1999, à Istanbul, République de Turquie.

Le Statut est entré en vigueur après que l'obligation de ratification de 10 pays membres de l'OCI en mai 2010, ait été remplie.

32 pays membres de l'OCI sont membres de l'INMPI depuis octobre 2015.

OBJECTIFS

Les principaux objectifs de l'INMPI sont :

- 1) **Elaborer** des normes harmonisées visant à **éliminer** les répercussions défavorables au commerce entre les États Membres de l'OCI.
- 2) **Préparer** les normes de l'OCI/INMPI permettant aux Etats Membres de l'OCI de tirer le maximum de profit de leurs avantages économiques.
- 3) **Assurer l'uniformité** en matière de métrologie, des essais de laboratoire et des activités de normalisation entre les Etats Membres de l'OCI.
- 4) **Fournir une assistance technique** aux Etats Membres de l'OCI qui ne possèdent pas ces organismes de normalisation.
- 5) **Etablir un système d'accréditation** pour les Etats Membres de l'OCI

ACTIVITES DE NORMALISATION

Comités Techniques

La première mission d'un CT est le développement et le maintien systématique des normes de l'OCI/INMPI selon les activités connexes, dans le cadre d'un champ d'application particulier (par exemple : CT1 Problèmes de l'alimentation halal, etc.)

Les CT suivants ont été établis lors de la 4^{ème} Réunion du CDA de l'INMPI:

- 1) *Le CT1 Questions de l'Alimentation Halal* a été créé et il travaille sur la révision des séries actuelles des 3 trois de l'Alimentation Halal de l'OCI/INMPI.
- 2) *Le CT2 Questions des Cosmétiques Halal* a été créé et il travaille sur la formation des *Cosmétiques et des produits de soins personnels Halal de l'OCI/INMPI* : des lignes directrices générales.
- 3) *Le CT3 Questions des Services du Site* est entrain de préparer les documents, les plans nécessaires, etc.
- 4) *Le CT4 Energie Renouvelable* est en train de préparer les documents, les plans nécessaires, etc.
- 5) *Le CT5 Tourisme et Services connexes* prépare une norme pour le tourisme dans les pays de l'OCI.
- 6) *Le CT6 Processus agricoles* travaille sur une norme commune pour le coton, conformément au Plan d'Action de l'OCI pour le coton.
- 7) *Le CT7 Transport* travaille aussi sur une norme commune pour la logistique Halal afin de protéger la chaîne d'approvisionnement de la ferme à la table.

Et récemment, dans le premier trimestre de 2015, deux nouveaux comités techniques ont été créés:

- 8) *CT8 Cuir et Tannage des matériaux*
- 9) *CT9 Textiles et Produits Connexes*

Le Comité des Questions de l'Alimentation Halal 1 (CT 1) –CT 1 travaille sur la révision des séries des normes Halal de l'OCI/INMPI. Un projet du Champ d'Application et le plan d'entreprise ont été réalisés.

La 3^{ème} réunion de ce comité a eu lieu en mars 2013 aux Emirats Arabes Unis (EAU), des groupes de travail (GT) ont été assignés et la révision des normes actuelles de l'OCI/INMPI, mentionnées ci-dessous, a été faite à la lumière des besoins actuels du marché, des contributions des différentes parties prenantes et conformément aux dernières réglementations :

- **OCI/INMPI 1: 2011**, Lignes directrices Générales sur l'Alimentation Halal (avec les références de CODEX, ISO 22000, ISO 22005 + les Règles du Fiqh Islamique),

- **OCI/INMPI 2: 2011**, Lignes directrices pour les organismes procédant à la Certification Halal (avec les références de ISO/IEC 17020, ISO/IEC 17021, ISO/IEC 17025, ISO/TS 22003 + les Règles du Fiqh Islamique)
- **OCI/INMPI 3: 2011**, Lignes directrices sur l'Organisme de l'Accréditation Halal, Organismes de Certification d'Accréditation Halal (avec les références de ISO/IEC 17011 + les Règles du Fiqh Islamique)

La 4^{ème} Réunion du CT 1 a eu lieu les 16 et 17 novembre 2013 à Dubaï, EAU avec la participation de la Bosnie Herzégovine, le Cameroun, l'Iran, le Pakistan, le Royaume de l'Arabie Saoudite, la Tunisie, la Turquie et les EAU. Au cours de cette réunion, la révision des normes de l'INMPI/OCI 1 a continué à la lumière des commentaires reçus des Etats Membres.

Les GT formés antérieurement ont été restructurés et établis avec des équipes spéciales en vue de répondre aux questions suspendues liées à l'alimentation halal telle que les additifs alimentaires, etc. en collaboration avec l'Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF).

La révision de l'INMPI/OCI 2 et 3 a été assigné au GT commun avec le Comité d'Accréditation.

La 5^{ème} Réunion du CT1 a eu lieu les 23 et 24 juin 2014, à Dubaï, EAU. Les travaux sur la révision de la série des normes Halal ont continué. Des présentations ont été faites par les membres, une compilation des questions reçues des États membres du CT, en ce qui concerne les questions sur le Fiqh islamique, qui doivent être envoyées à l'Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF), a été effectuée, ces questions ont également été examinées et évaluées plus tard lors de la réunion. Les questions compilées ont ensuite été envoyées à l'AIIF pour y répondre. Les membres du CT1 ont également discuté du projet du Codex sur la Norme Halal, ils se sont mis d'accord sur le fait d'encourager le soutien des normes de l'INMPI comme normes du Codex et ils ont demandé au Secrétariat Général de l'INMPI d'entamer la communication officielle nécessaire avec la Commission du Codex Alimentarius à cet égard.

La réunion d'experts de l'Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF) sur les questions reçues des États Membres des CT1 et CT2 concernant des questions relatives au Fiqh Islamique Halal a eu lieu les 11-12 février 2015 au siège de l'AIIF, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Les projets de questions à soumettre à la 22^{ème} Session de la Conférence de l'AIIF ont été préparés.

La 22^{ème} Session de la Conférence de l'AIIF a eu lieu au Koweït les du 22 au 25 mars 2015, avec la participation des représentants des États membres de l'OCI et de plusieurs savants du fiqh des communautés musulmanes de la région non membre de OCI. Pendant les sessions sur « les questions des CT1 et CT2 » et « Istihalah et Istehlak », les participants ont discuté des projets de réponses préparés par les comités en tenant compte des différentes écoles de pensée de l'islam. Après la discussion, lors de la dernière session à huis clos, l'Assemblée de l'AIIF a demandé au comité d'experts de soumettre à nouveau

les réponses données aux « questions des CT1 et CT2 » à la prochaine session de la Conférence de l'AIIF après les avoir révisées par une étude plus détaillée puisque la question est de haute importance. Et les projets de résolutions sur "Istihalah" ont été approuvés avec quelques modifications mineures après les discussions tandis qu'on a décidé d'étudier davantage la question "Istehlak" en vue d'émettre une résolution.

Compte tenu de ces évolutions, les CT1 et CT2 prépareront un Projet de Pomité (PJ) des normes pertinentes conformément aux résolutions de l'Assemblée de l'AIIF et aux décisions du Comité d'Experts et ensuite ils enverront les PJ au Département de normalisation de l'INMPI afin d'être enregistrés comme projet de norme (PN). Lors de l'enregistrement, le Département de normalisation soumettra les PN à l'examen de tous les États membres de l'INMPI.

Questions des Cosmétiques Halal de l'INMPI/ Comité Technique 2 (CT2) – CT2 travaille sur la formation des normes pour les cosmétiques Halal. Le champ d'application a été défini et un plan d'entreprise a été élaboré. La 2^{ème} réunion a eu lieu en mars 2013. Les nouvelles propositions de projet de travail ont été achevées et fusionnées dans le document « *Cosmétiques halal et produits de soins personnels: Directives générales* », en tant qu'un projet d'action (PA), un groupe de travail (GT) pour la rédaction a été formé afin de travailler davantage sur ce projet.

La 3^{ème} Réunion de ce comité a eu lieu le 7 novembre 2013, à Konya, République de Turquie, avec la participation de l'Iran, de la Lybie, de la Palestine, du Royaume d'Arabie Saoudite, du Soudan, de la Tunisie, de la Turquie, des EAU et de l'AIIF.

Le Comité a poursuivi la rédaction du PA " *Cosmétiques Halal et les Produits de soins personnels: Lignes directives*" à la lumière des commentaires reçus des Etats Membres et des points de vue des représentants de l'IIFA sur les questions du Fiqh. Le Comité a formé trois équipes de travail sur les Ingrédients, l'Emballage, l'Etiquetage, les Allégations et les méthodes d'essai. Ces groupes de travail travailleront sous le GT de la rédaction sur le projet " *Cosmétiques Halal et les Produits de soins personnels: Lignes directrices*".

La 4^{ème} Réunion du CT2 a eu lieu les 25 et 26 juin 2014 à Dubaï, EAU. Pour faciliter le processus de formation des normes, des présentations ont été faites. Un des membres a exprimé la responsabilité des CT de l'INMPI (par l'activité de normalisation) pour éviter la commercialisation / utilisation abusive du terme «Halal» et de veiller à ce que le concept de Halal est retenu dans son sens originel et l'intérêt des consommateurs est toujours protégé. La compilation des questions reçues des États membres du CT, en ce qui concerne les questions sur le Fiqh islamique, qui doivent être envoyées à l'Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF), a été effectuée, ces questions ont également été examinées et évaluées plus tard lors de la réunion. Les questions compilées ont ensuite été envoyées à l'AIIF pour y répondre.

Comme il est expliqué ci-dessus lors des derniers développements du CT1, après la discussion, lors de la dernière session à huis clos, l'Assemblée de l'AIIF a demandé au comité d'experts de soumettre à nouveau les réponses données aux « questions des CT1 et

CT2 » à la prochaine session de la Conférence de l'AIF après les avoir révisées par une étude plus détaillée puisque la question est de haute importance.

CT3 Questions des Services du Site - La dernière réunion du comité a eu lieu à Antalya en 2012. Le champ d'application et le plan d'entreprise ont été introduits. Cependant, la présidence du comité est très préoccupée par le fait que le champ d'application du comité est trop large pour un comité technique. La question sera discutée et finalisée avec le Département de normalisation à la lumière de la rétroaction des membres du comité.

CT4 Efficacité énergétique et l'énergie renouvelable - la dernière réunion du comité a eu lieu à Antalya en 2012. Son titre et son champ d'application ont été définis et la présidence et le secrétariat ont été attribués. La Présidence et le secrétariat de l'énergie renouvelable n'ont fait aucune action (réunion, préparation du plan d'entreprise ... etc.) au cours de 2014.

CT5 Tourisme et services connexes - La 2^{ème} Réunion du CT5 a eu lieu à Konya, République de Turquie le 9 novembre 2013 avec la participation du Soudan, de la Tunisie, de la Turquie et de l'AIF.

Au cours de la réunion, le Comité a examiné le champ d'application et le plan d'entreprise distribué antérieurement et a décidé de soumettre les documents aux membres par correspondance. Partant des résultats de ces discussions, le Comité a décidé d'entamer un travail préliminaire sur les exigences halal potentielles pour les hôtels et les services touristiques afin de préparer les nouvelles propositions de projet de travail. A la lumière de cette décision, les membres ont assumé certaines tâches comme la traduction des documents, la recherche littéraire,etc.

CT6 Processus agricoles -Lors de la réunion du comité à Antalya, le Comité a été convenu de modifier le titre du comité de processus agricoles aux produits agricoles qui est soumis à l'approbation du Département de normalisation. Les membres du comité ont été invités à soumettre le formulaire d'inscription au point focal du CT au secrétariat du comité. Le champ d'action et le plan d'entreprise proposé ont été également préparés.

Le comité effectue le travail qui est attribué par l'OCI à l'INMPI sur l'identification des systèmes de classification de coton des Etats membres de l'OCI et le développement d'un niveau international des normes de l'OCI de coton.

CT7 Transport - Mme Gamze Canarslan de l'ITN a été nommée comme la nouvelle secrétaire du comité. La documentation précédente a été partagée avec Mme Gamze.

CT8 Cuir et Tannage des Matériaux -a été crée après l'obtention du nombre suffisant d'approbations et des engagements des États membres de l'INMPI en tant que P-Membres (27 membres en faveur, 1 contre et 1 s'est abstenue. 7 P-Membres et 2 O-Membres) dans le premier trimestre de 2015.

Puisque le PSQCA est l'initiateur de la proposition de création du comité, le secrétariat du comité est attribué au PSQCA / Pakistan.

Le comité est en train de définir le titre et le champ d'application finaux. Le titre et le champ d'application initiaux sont comme suit:

Titre: Cuir et Tannage des Matériaux

Champ d'application: Normalisation dans le domaine du cuir et la tannerie des matériaux.

CT9 Textiles et produits connexes - a été créée après l'obtention du nombre suffisant d'approbations et des engagements des États membres de l'INMPI en tant que P-Membres (28 membres en faveur et 1 s'est abstenue. 8 P-Membres et 2 O-Membres) dans le premier trimestre de 2015.

Puisque le PSQCA est l'initiateur de la proposition de création du comité, le secrétariat du comité est attribué au PSQCA / Pakistan.

Le comité est en train de définir le titre et le champ d'application finaux. Le titre et le champ d'application initiaux sont comme suit:

Titre: Textiles et produits connexes

Portée: Normalisation dans le domaine des textiles et des produits connexes

Propositions de nouveaux comités techniques

Un nouveau domaine d'activité technique sur les technologies de l'information et la Cybersécurité a été proposé par l'ITN-Turquie et sur la chaîne d'approvisionnement Halal par le DSM-Malaisie. La proposition a été distribuée aux membres pour examen.

ACTIVITES DE METROLOGIE

Vu que la métrologie constitue la pierre angulaire des normes, elle est l'une des principales préoccupations de l'INMPI. Afin d'assurer l'uniformité de la métrologie, des tests de laboratoire et des activités de normalisation entre les États Membres, les actions suivantes sont actuellement à l'ordre du jour de l'INMPI :

- 1) Avoir un inventaire des normes d'étalonnage existantes et établir une chaîne de traçabilité qui atteint les normes de référence pour chaque unité de base.
- 2) Agir en tant qu'intermédiaire, pour toute unité, pour répondre aux exigences d'étalonnage qui peuvent survenir à n'importe quel maillon de la chaîne qui doit être établie. L'INMPI doit, grâce à son équipe d'experts, certifier la mesure d'exactitude et de précision avec laquelle tout laboratoire d'étalonnage offre des services.

- 3) Fournir des services de métrologie en faisant l'utilisation la plus efficace des potentiels existants dans les Etats membres et les aider à résoudre leurs problèmes dans le domaine de la métrologie à travers la recherche coordonnée.

Comité de Métrologie de l'INMPI

Le Comité de métrologie (MC) a été créé lors de la 5^{ème} réunion du CDA de l'INMPI et a commencé ses activités afin d'aider à assurer l'uniformité en matière de métrologie et de tests de laboratoire parmi les Etats Membres de l'OCI.

Le MC de l'INMPI regroupe au total 34 membres des pays membres de l'OCI (y compris des membres à part entière, des membres associés et deux organisations de liaison) à partir d'octobre 2015.

La deuxième réunion du Comité de métrologie a eu lieu les 15-16 décembre 2014 et a été hébergée par TUBITAK UME, Gebze-Istanbul en Turquie. Des représentants d'Azerbaïdjan, de Bénin, de Bosnie-Herzégovine, de Burkina Faso, des Comores, d'Ethiopie, de Gambie, de Guinée, d'Iran, du Kosovo, de Kirghizistan, de Libye, du Nigeria, de la République turque de Chypre du Nord, d'Arabie Saoudite, du Sénégal, de Soudan, de Tunisie, de Turquie et de Yémen ont participé à la réunion.

Dr. Mustafa Çetintaş, Directeur de TÜBİTAK UME a été élu président après la démission de Dr. Fatih Üstüner qui a été promu à une autre unité de TUBITAK. Un plan d'action du MC de l'INMPI pour 2015 a été élaboré selon les activités et les objectifs du MC de l'INMPI:

a. Un Groupe de stratégies et d'action a été établi, composé de l'adhésion de la Turquie, la Bosnie-Herzégovine, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan, l'Iran et le Nigeria, le groupe mènera une enquête sur l'infrastructure de la métrologie et les ressources humaines des pays membres, élaborera une stratégie pour le Comité de Métrologie, en même temps, chaque membre suivra / surveillera les actions convenues du CM dans sa propre région.

b. Un groupe de travail sur les matériaux de référence certifiés (MRC) pour les aliments Halal a été créé, composé de la Bosnie-et-Herzégovine, la Turquie, l'Egypte, l'Iran et la Malaisie. Le groupe de travail va travailler sur la formation / l'identification des matériaux de référence certifiés pour Halal.

c. Activités de formation dans les domaines de:

- i. Formation fondamentale de métrologie
- ii. Formation juridique de métrologie
- iii. Formation scientifique de métrologie
- iv. Formation de Métrologie en chimie et en Biologie

ont été prévues pour être assurées aux membres du Comité Métrologie en 2015 et qui seront éventuellement organisées par les membres suivants: l'Iran, la Turquie, la Bosnie-Herzégovine, la République turque de Chypre du Nord et la Tunisie.

ACTIVITES D'ACCREDITATION

Comité d'Accréditation de l'INMPI

Qu'est-ce que l'accréditation?

L'accréditation est l'évaluation indépendante des organismes d'évaluation de la conformité par rapport aux normes reconnues pour assurer leur impartialité et leur compétence. Grâce à l'application des normes l'OCI / INMPI, le gouvernement, les producteurs et les consommateurs peuvent se confier à l'étalonnage et aux résultats d'essais, aux rapports d'inspection et aux certifications fournis.

Les organismes d'accréditation sont établis dans de nombreux pays avec le but principal de veiller à ce que les organismes d'évaluation de la conformité soient soumis à la surveillance d'un organisme faisant autorité.

Les organismes d'accréditation, qui ont été évalués par leurs pairs en tant que compétents, signent des accords qui améliorent l'acceptation des produits et services à travers les frontières nationales, créant ainsi un cadre pour soutenir le commerce international grâce à l'élimination des obstacles techniques.

Ces accords seront gérés par le Comité d'Accréditation de l'INMPI (CA), dans les domaines de l'évaluation de conformité halal, l'accréditation des laboratoires et des organismes d'inspection.

Quand est ce que le Comité d'Accréditation de l'INMPI à été crée ?

Le Comité d'Accréditation de l'INMPI a été créé lors de la 1^{ère} Réunion de l'Assemblée Générale (AG) de l'INMPI tenue les 2-3 août 2010 avec la résolution indiquée ci-dessous:

« La réunion a examiné et approuvé les Termes de Référence (TdR) pour l'Etablissement d'un Comité d'Accréditation pour les Pays Islamiques. La réunion a également été informée du fait que les organismes nationaux d'accréditation de tous les États Membres de l'OCI sont éligibles pour être membres du comité d'Accréditation. »

Qu'est ce qui a été souligné dans la 1^{ère} Version des Termes de Référence (TdR) du CA de l'INMPI?

« Adhésion :

Tous les organismes nationaux d'accréditation des États Membres de l'OCI auront la possibilité d'être membres à part entière du comité d'accréditation.

Dispositions administratives:

Le comité aura un secrétariat. Les services du secrétariat sont assurés par l'INMPI pour les dispositions administratives.

Le comité élira son président et trois vice-présidents parmi ses membres en tenant compte de la sensibilité régionale de l'OCI.

Le lieu et la date de la première réunion seront déterminés par le secrétariat de l'INMPI. Les réunions ultérieures seront décidées par le Comité.

Les détails de ces ToR et d'autres activités seront discutés et décidés lors de la première réunion du comité. »

Quelle est la légitimité du CA de l'INMPI?

L'infrastructure juridique du CA de l'INMPI est soumise à l'article du Statut de l'INMPI indiqué ci-dessous:

"6.4 Le Comité d'Accréditation:

Le Comité d'Accréditation est l'unité qui réalise des activités visant à la mise en place d'un système d'accréditation au sein des Etats Membres de l'OCI.

Le Comité d'Accréditation est responsable des actions visant à soutenir l'établissement d'un système judiciaire étendu d'accréditation de l'OCI et à sensibiliser au concept d'accréditation au sein des Etats Membres de l'OCI.

Ce comité doit être chargé de la mise en œuvre des normes d'accréditation de l'OCI/INMPI, de l'exécution des activités d'évaluation par les pairs et de la délivrance des certificats pertinents.

Le Comité d'Accréditation doit fournir la reconnaissance mondiale des certificats d'accréditation et protéger contre les utilisations abusives.

Les services d'accréditation doivent être effectués contre le paiement, dans le cadre des principes décrits dans les procédures pertinentes.

Les installations du Secrétariat relevant du Comité d'Accréditation sont fournies par le Secrétariat Général de l'INMPI, pour les arrangements administratifs uniquement."

Quelle est la reconnaissance du CA de l'INMPI au niveau de l'OCI?

Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) de l'OCI examine les moyens de la mise en œuvre de la politique générale de l'Organisation, en adoptant des décisions et

des résolutions sur des questions d'intérêt commun à l'égard de la réalisation des objectifs et de la politique générale de l'Organisation.

Dans les résolutions sur les questions économiques (OIC / CFM-40/2013 / ECO / RES / FINAL) prises lors de la 40^{ème} Session du CMAE, qui a été tenue le 9 décembre 2013, à Conakry, République de Guinée; la résolution mentionnée ci-dessous a été adoptée par le CMAE:

«Encourage les Organismes d'Accréditation Nationaux des Etats Membres de l'OCI d'adhérer au Comité d'Accréditation (CA) de l'INMPI, dans le domaine de l'accréditation, dont les activités sont indépendantes.»

Dans les résolutions sur les questions économiques (OIC / CFM-42/2015 / ECO / RES / FINAL) lors de la 42^{ème} Session du CMAE, tenue les 27 et 28 mai 2015 au Koweït, État du Koweït; la résolution mentionnée ci-dessous a été adoptée par le CMAE:

« Encourage les Organismes d'Accréditation Nationaux des Etats Membres de l'OCI d'adhérer au Comité d'Accréditation (CA) de l'INMPI, dans le domaine de l'accréditation; et se félicite des activités du Comité d'Accréditation de l'INMPI pour la mise en place d'un système d'accréditation Halal de l'OCI et des programmes de formation destinés à cet effet; et demande aux Organismes d'Accréditation Nationaux des Etats Membres de l'OCI de signer l'Accord de reconnaissance multilatérale (MLA) avec le Comité d'Accréditation (CA) de l'INMPI, qui agit en tant qu'une organisation parapluie pour ce qui des activités d'accréditation.»

Les États membres du CA de l'INMPI:

Les organismes et autorités d'accréditation, les divers organismes d'accréditation de l'économie des États membres de l'OCI peuvent adhérer au CA de l'INMPI. La représentation au sein du CA de l'INMPI est basée sur la décision rendue par les États membres.

Ainsi, s'il y a plus d'un organisme d'accréditation d'un État membre représenté dans le CA de l'INMPI, et que chaque État membre dispose d'une seule voix, une décision collective devrait être prise par les organismes relevant d'un État membre, et un organisme adhérent qui représentera l'État membre devrait être signalé au Secrétariat du CA de l'INMPI.

25 États membres de l'OCI font partie du CA de l'INMPI depuis septembre 2015.

Les Réunions du CA de l'INMPI:

- 1) La première Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a eu lieu à Istanbul, République de Turquie, le 4 mai 2012.

2) La deuxième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a été tenue à Antalya, République de Turquie, les 6 et 7 novembre 2012.

- Les Groupes de Travail sous la direction du CA de l'INMPI ont été créés.

3) La troisième Réunion du Comité d'Accréditation de l'INMPI et ses Réunions de Groupes de Travail ont eu lieu à Dubaï, EAU, du 15 au 17 novembre 2013.

4) La quatrième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a eu lieu à Antalya, République de Turquie, du 26 au 28 mai 2014.

5) La cinquième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a été tenue à Istanbul, République de Turquie du 9 au 11 septembre 2014.

- Les tâches et échéances prévues du CA de l'INMPI ont été fixées.

6) La sixième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a eu lieu à Dubaï, EAU, les 12 et 13 novembre 2014.

- Le Sous-Comité de l'accord de reconnaissance multilatérale (MLA) a été formé.
- La formation sur le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs relatif au CA de l'INMPI a eu lieu.

7) La septième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a eu lieu à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine du 17 au 19 mars 2015.

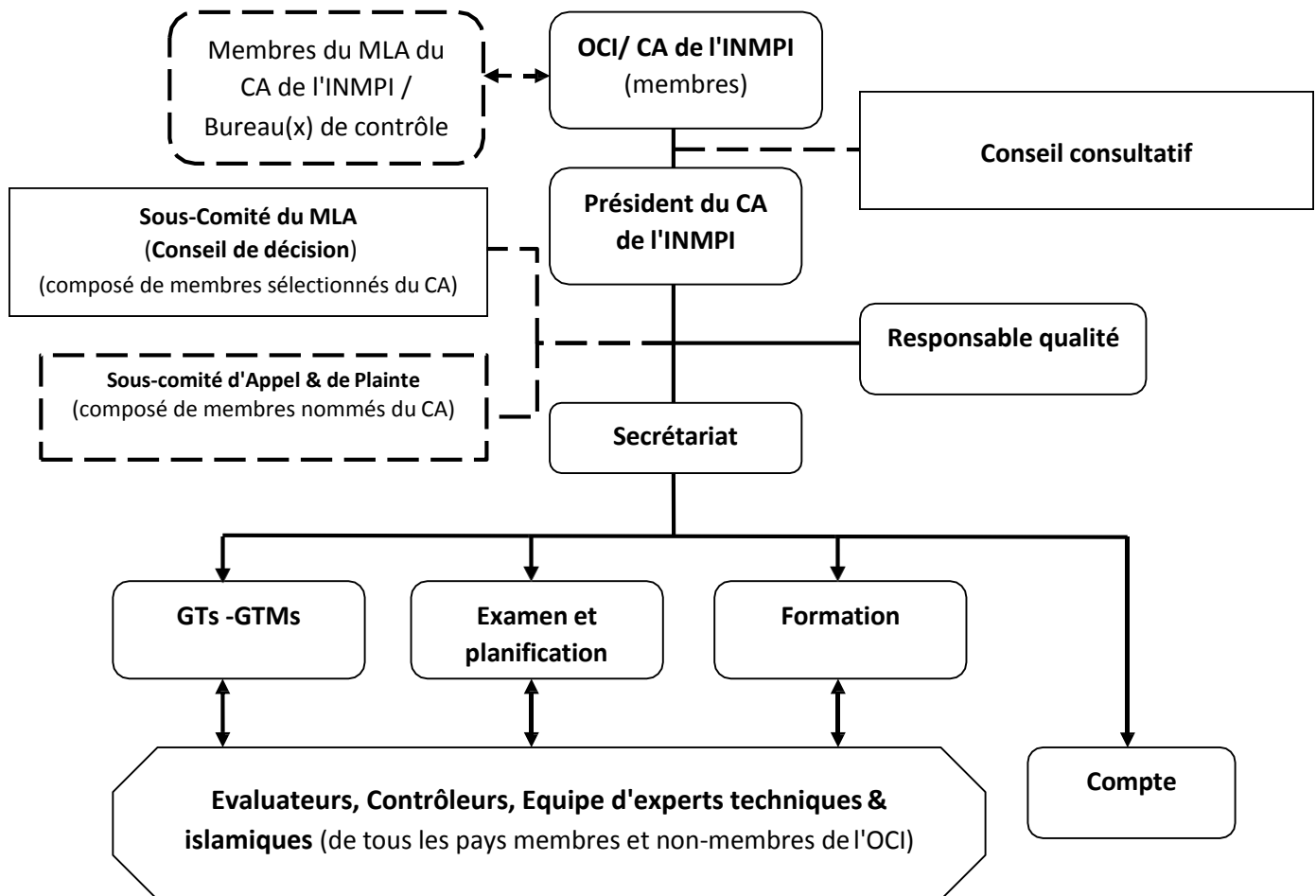
- Il a été décidé de tenir une Réunion du Groupe de travail mixte (GTM) du CT1 et du CA de l'INMPI afin de préparer des projets pour la modification des Normes actuelles de l'OCI/INMPI 2 et 3.

8) La huitième Réunion du Comité d'Accréditation (CA) a eu lieu à Istanbul, République de Turquie les 29 et 30 août 2015.

- Les Termes de Référence (TdR) du CA de l'INMPI ont été révisés.
- Le CA de l'INMPI réalisera la reconnaissance des organismes de l'accréditation Halal selon l'OCI/INMPI 3 en parallèle avec la conduite des activités d'évaluation pour une période de 3 (trois) ans; et toute prolongation est soumise à la décision des membres du CA de l'INMPI.
- Le CA de l'INMPI a demandé à ses membres de soumettre leur demande relative à l'accord MLA pour lancer le processus d'évaluation par les pairs et procéder à leur reconnaissance; et il fournira une autorisation pour "le MLA du CA de l'INMPI/Bureau de contrôle" aux Organismes d'Accréditation des États membres de l'OCI pour l'accréditation Halal.

- Le CA de l'INMPI procédera au développement, à la planification, à la promotion et à la gestion de la mise en œuvre ainsi que du maintien du MLA du CA de l'INMPI pour les organismes/autorités d'accréditation opérant dans les États membres de l'OCI accréditant les OECH conformément aux documents CA de l'INMPI R1: 2014, CA de l'INMPI R2: 2014 et CA de l'INMPI R3 : 2014.

L'organigramme du CA de l'INMPI



Les réglementations intérieures approuvées par le CA de l'INMPI:

- **Termes de Référence (TdR)** - Approuvés à la 5^{ème} Réunion du CA de l'INMPI du 9 au 11 septembre 2014, et révisés à la 8^{ème} Réunion du CA de l'INMPI tenue les 29 et 30 août 2015.
- **R1 du CA de l'INMPI: Exigences et procédures d'arrangements de 2014 en matière de reconnaissance multilatérale par le CA de l'INMPI pour l'évaluation d'un**

organisme d'accréditation Halal - Approuvées à la 6^{ème} Réunion du CA de l'INMPI les 12 et 13 novembre 2014

• **R2 du CA de l'INMPI: Lignes directrices de l'INMPI de 2014 sur les qualifications, la compétence et la surveillance du personnel impliqué dans les activités d'accréditation** - Approuvées à la 6^{ème} Réunion du CA de l'INMPI les 12 et 13 novembre 2014

• **R3 du CA de l'INMPI: Principes d'accréditation transfrontalière de 2014 pour la coopération** - Approuvés à la 6^{ème} Réunion du CA de l'INMPI les 12 et 13 novembre 2014

• **Logo du CA de l'INMPI-** Approuvé à la 7^{ème} Réunion du CA de l'INMPI du 17 au 19 mars 2015

• **Mise en page et format du document du CA de l'INMPI** - Approuvés à la 7^{ème} Réunion du CA de l'INMPI du 17 au 19 mars 2015

• **Règles du Logo du CA de l'INMPI-** Approuvées à la 7^{ème} Réunion du CA de l'INMPI du 17 au 19 mars 2015

• **Liste maîtresse des documents du CA de l'INMPI** – Approuvée à la 7^{ème} Réunion du CA de l'INMPI, tenue les 29 et 30 août 2015

Le Sous-comité du MLA du CA de l'INMPI:

La composition du Sous-comité du MLA du CA de l'INMPI a été formée à la 6^{ème} Réunion du CA de l'INMPI, tenue les 12 et 13 novembre 2014

Rôle du CA de l'INMPI:

Le but principal du CA de l'INMPI est double. Tout d'abord, garantir que les membres de son organisme d'accréditation n'accréditent que les organismes qui sont compétents pour accomplir le travail qu'ils entreprennent et ne sont pas soumis à des conflits d'intérêts. Le deuxième but du CA de l'INMPI est d'établir un mécanisme de reconnaissance mutuelle en utilisant des accords spécifiques, appelés Accord de reconnaissance multilatérale du CA de l'INMPI (MLA du CA de l'INMPI), et ce parmi les membres de son organisme d'accréditation, afin de réduire le risque pour les entreprises et leurs clients, en garantissant qu'un certificat accrédité (comme un des outils d'évaluation de la Conformité) pourrait être appliqué partout dans la région de l'OCI et dans le monde.

Le MLA contribue à la liberté du commerce entre les États Membres de l'OCI en éliminant les obstacles techniques au commerce. Le CA de l'INMPI œuvrera à aboutir au moyen le plus efficace de parvenir à un système unique qui permettra aux entreprises détenant un certificat accrédité d'évaluation de la Conformité dans une partie de l'OCI, d'avoir la reconnaissance de ce certificat ailleurs dans l'OCI. L'objectif du MLA du CA de l'INMPI est de couvrir tous les organismes d'accréditation dans tous les pays de la région de l'OCI, éliminant ainsi la nécessité pour les fournisseurs de produits et/ou services d'être agréés dans chaque pays où ils vendent leurs produits et/ou services.

Le rôle du CA de l'INMPI dans l'Accréditation Halal et l'évaluation de la Conformité

Une des raisons pour lesquelles l'industrie Halal ne peut pas croître plus rapidement, en dépit de la demande croissante des produits Halal dans le monde entier, est qu'il n'y a pas de consensus sur une norme Halal. Chaque pays a son propre organisme de certification, ce qui conduit à des désaccords sur l'alimentation animale, les méthodes d'abattage, l'emballage, la logistique et d'autres questions. En effet, tous les secteurs du marché, commençant par les agences inter-gouvernementales jusqu'au plus petit commerçant, ont reconnu la nécessité d'une norme Halal mondiale, reconnue par tous les pays importateurs. Parmi le nombre croissant d'agences délivrant des certificats Halal, il y a également une tendance grandissante auprès des autorités locales de prendre en charge la certification Halal, vu la demande croissante en matière d'exportation de produits Halal. Il serait très difficile que les pays conviennent collectivement d'une norme Halal mondiale en l'absence d'un mécanisme de reconnaissance. En conclusion, l'uniformité et le consensus en particulier entre les États membres de l'OCI sont très importants afin d'assurer la norme Halal, l'évaluation de la Conformité et l'accréditation pour les États membres de l'OCI.

Dans le contexte du commerce international, d'un point de vue global, l'uniformité et le consensus des normes Halal qui unissent les États membres de l'OCI et les pays à majorité musulmane à travers le monde sont les idéaux visés. Cette harmonisation permettra de promouvoir l'industrie Halal et d'éviter toute confusion entre les différentes écoles de pensées ou mazhabs. Les questions en suspens resteront à résoudre, tant qu'il n'y a pas d'organismes directeurs afférents à la norme Halal qui servent de plate-forme pour l'accréditation des organismes de certification Halal. Par conséquent, le Comité d'Accréditation (CA) de l'INMPI doit mener des actions visant à assurer le principe **"une fois certifié, ce sera accepté partout"**.

Quels sont les bénéfices du MLA du CA de l'INMPI ?

Les organismes d'accréditation auprès des États de l'OCI, qui ont été considérés comme compétents selon l'évaluation par les pairs, vont signer un accord qui renforce l'acceptation des produits et/ou services dans le cadre des frontières nationales.

Le but de l'accord, à savoir l'Accord de reconnaissance multilatérale du CA de l'INMPI (MLA du CA de l'INMPI), est d'assurer la reconnaissance mutuelle de la certification accréditée entre les signataires du MLA, et par la suite l'acceptation de la certification accréditée dans de nombreux marchés basée sur une seule accréditation.

Pour le gouvernement - Le MLA du CA de l'INMPI fournira aux gouvernements un cadre crédible et solide pour développer et améliorer davantage les efforts du gouvernement en faveur des accords commerciaux internationaux aux niveaux bilatéral et multilatéral.

L'objectif à long terme est l'utilisation pleinement acceptée et la reconnaissance, par les deux industries publique et privée, de la certification accréditée, y compris les certificats d'autres pays. Ainsi, l'objectif de libre-échange sera réalisé.

Pour les régulateurs - Le MLA du CA de l'INMPI représentera un «sceau d'approbation» reconnu au niveau international pour indiquer la conformité par rapport aux normes et exigences convenues. Par conséquent, le risque est réduit au minimum, puisque les décisions seront basées sur des certificats fiables. De nombreux acteurs ont reconnu l'importance des programmes d'accréditation crédibles qui sont développés à la lumière des normes reconnues à l'échelle internationale. L'accréditation et le MLA du CA de l'INMPI aideront les organismes à s'acquitter de leurs propres responsabilités prévues par la loi en assurant un système mondialement reconnu pour accepter la certification accréditée.

Pour le Business - Le MLA du CA de l'INMPI donnera aux entreprises, qui se procurent des produits et services Halal, davantage de confiance à l'égard de la constance de la qualité des produits. Les entreprises peuvent donc sélectionner des fournisseurs plus éloignés sachant qu'ils recevront des produits et services conformes aux normes de l'OCI/INMPI.

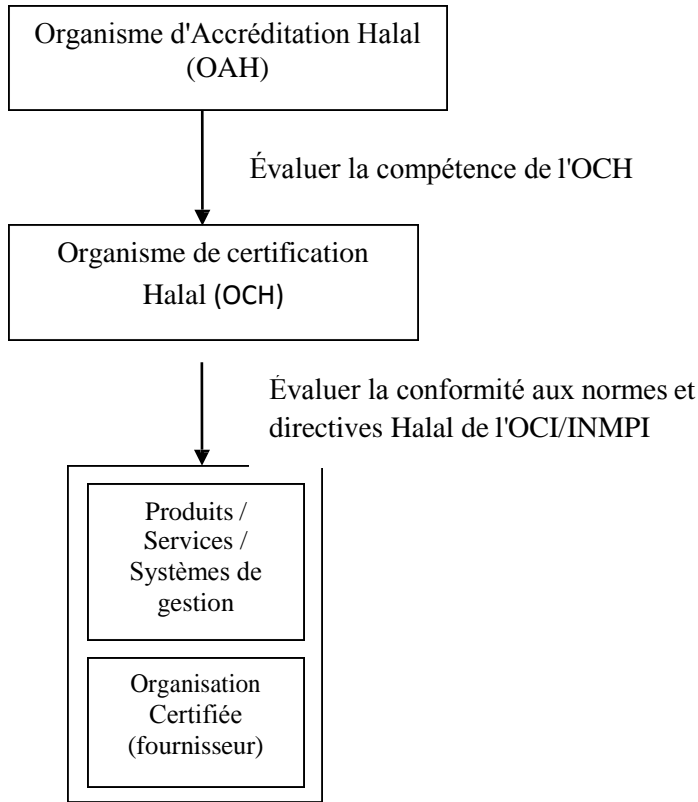
Pour les fabricants – Avoir des produits évalués et certifiés conformes à une norme particulière permet aux fabricants et prestataires de services de se distinguer par rapport aux fournisseurs moins fiables, créant ainsi un avantage concurrentiel.

Le MLA du CA de l'INMPI veillera à ce que les normes, les spécifications et méthodes d'évaluation de la Conformité soient les mêmes, pour permettre à un certificat ou à une attestation d'être reconnu(e) parmi les États membres de l'OCI. Cela réduit le coût de la certification accréditée et diminue le risque de produits ou services rejetés par les partenaires commerciaux.

Pour les consommateurs - La confiance des consommateurs peut être acquise par des biens ou services qui portent une marque ou qui disposent d'un certificat de conformité. Le MLA du CA de l'INMPI veillera à ce que ces biens/produits et services mis sur le marché, quel que soit le pays d'origine, répondent aux normes de qualité et de sécurité.

Quel est le rôle prévu pour le CA de l'INMPI dans les normes de l'OCI/INMPI?

Dans la Norme OIC/INMPI 3, le rôle du CA de l'INMPI selon le processus existant d'accréditation, reconnu partout dans le monde est structuré comme suit:



L'OAH évalue la compétence des OCH. Ils peuvent faciliter le commerce en favorisant l'acceptation mondiale des résultats d'évaluation de la Conformité émis par les OCH accrédités. Ce mécanisme sera renforcé s'ils sont évalués par les pairs et s'ils sont membres aux accords de reconnaissance mutuelle parmi les organismes d'accréditation des Etats membres de l'OIC.

Les OCH évaluent la conformité des produits / services et des fournisseurs aux spécifications / exigences et les exigences Halal supplémentaires.

Les consommateurs / clients / acheteurs acquièrent des produits / services conformes aux spécifications et exigences Halal supplémentaires ou achètent d'un fournisseur qui se conforme aux exigences spécifiques et Halal. Les autorités de réglementation peuvent fixer des exigences supplémentaires pour les produits/ services Halal et les fournisseurs.

Quels sont les points critiques concernant la structure des organismes d'accréditation Halal ?

Comme défini dans la norme de l'OIC / INMPI 3, la responsabilité juridique et la responsabilité islamique sont les principales caractéristiques concernant l'exécution des organismes d'accréditation Halal qui forment la structure du CA de l'INMPI:

4. L'Organisme de l'Accréditation Halal

4.1 La responsabilité islamique et l'intégrité

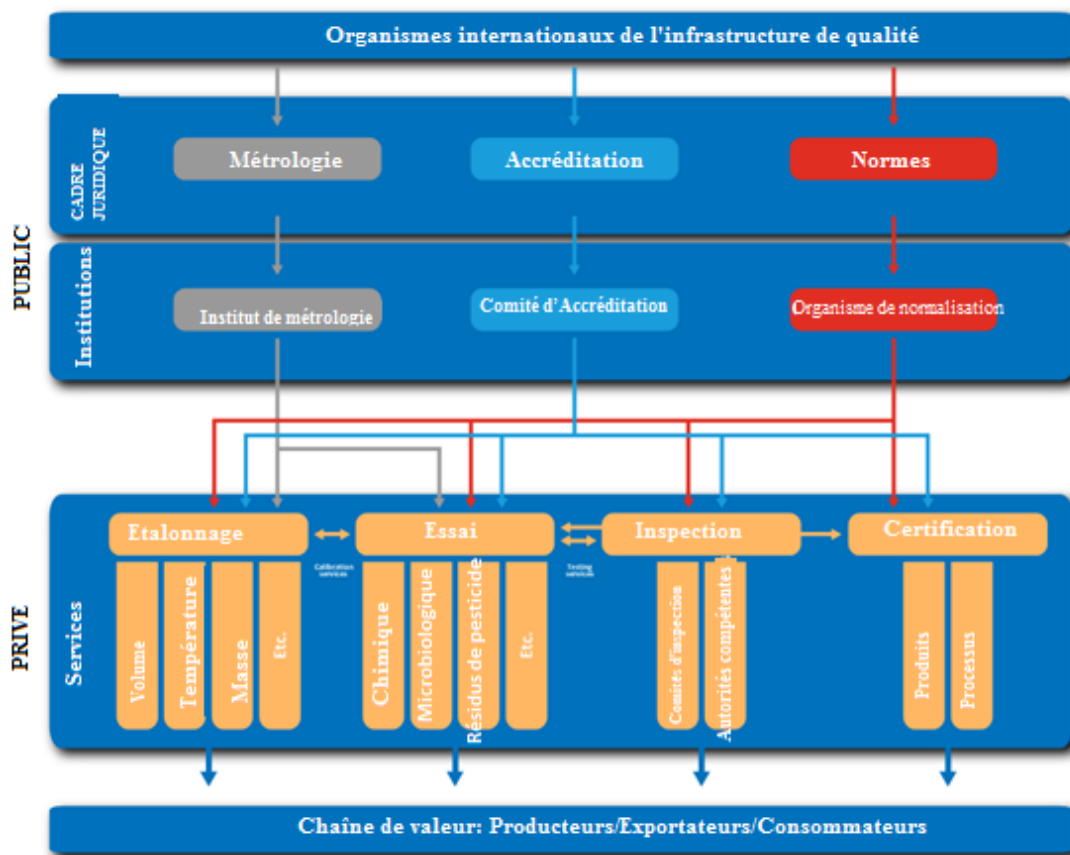
L'Organisme de l'Accréditation Halal aura la responsabilité de respecter toutes les exigences islamiques.

4.2 La responsabilité juridique

L'Organisme de l'Accréditation Halal doit être une entité juridique enregistrée par les Etats membres de l'OIC.

NOTE – Les Organismes gouvernementaux de l’Accréditation Halal sont réputés pour être des entités juridiques sur la base de leur statut gouvernemental. Lorsque l’Organisme gouvernemental de l’Accréditation Halal fait partie d’une plus grande entité gouvernementale, le gouvernement est chargé d’identifier l’Organisme de l’Accréditation Halal de sorte qu’aucun conflit d’intérêts avec les organismes gouvernementaux de certification Halal ne se produise. Cet Organisme de l’accréditation Halal est considéré comme étant la "personne morale enregistrée" dans le contexte de ces directives.

Comment s'opère la conformité de la structure du CA de l'INMPI aux pratiques internationales ?



L'infrastructure de qualité est généralement considérée comme étant la totalité du cadre institutionnel (public et privé) nécessaire pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et juridique), les services d'accréditation et d'évaluation de la conformité (inspection, essai, et certification du produit et du système), requis afin de fournir une preuve acceptable démontrant que les produits et services répondent aux exigences définies, que ce soit exigé par les autorités ou le marché.

Il est important de comprendre que l'infrastructure de qualité, composée d'un certain nombre d'institutions ou de prestataires de services, ne peut fonctionner correctement que

dans son ensemble, et que l'incompétence ou l'absence de l'un des constituants compromettra l'efficacité et, en fin de compte, le bon fonctionnement de tout le système, en ayant ainsi un impact négatif sur l'environnement des affaires. Les parties fondamentales d'une infrastructure de qualité sont les normes, la métrologie et les organisations/institutions d'accréditation sans lesquelles aucun autre constituant ne sera en mesure de fonctionner correctement. En raison de leur importance, il est impératif que les gouvernements jouent un rôle actif et continu dans leur établissement et durabilité.

L'approche intégrée a été favorisée pendant de nombreuses années particulièrement par les économies en développement et en transition, soutenues par des membres de la communauté des donateurs qui l'estimaient être le moyen le plus efficace d'établir une infrastructure de qualité. Il est courant de trouver des normes, de la métrologie et de l'accréditation au sein de la même organisation.

L'organisation intégrée bénéficie souvent de la protection juridique contre les fournisseurs de services similaires, c'est-à-dire, il s'agit du seul fournisseur reconnu dans le pays par la loi. L'avantage de cette approche est que le soutien administratif est partagé par tous les éléments, ce qui facilite l'intégration de la législation pertinente et une approche commune pour tous les éléments relevant de l'infrastructure de qualité, et fait un usage optimal des ressources limitées (financement, personnel, matériel, bâtiments, etc.).

L'important est que l'organisation responsable de l'accréditation ne devrait pas être la même organisation (s) qui assure l'inspection, l'essai et les services de certification. Sinon, un conflit d'intérêts pourrait survenir.

D'AUTRES ACTIVITÉS

Les activités qui ont eu lieu dans le dernier trimestre de **2014** sont brièvement comme suit:

Participation au 1er Forum de l'investissement sur le Plan d'Action de l'OCI pour la Coopération avec l'Asie Centrale à Douchanbé, République du Tadjikistan les 27 et 28 octobre 2014.

Visite de courtoisie à l'Agence de la Normalisation, de la Métrologie, de la Certification et de l'Inspection du Commerce sous le gouvernement de la République du Tadjikistan, le 28 octobre 2014.

Participation à la 6^{ème} Réunion du Comité d'Accréditation (AC) tenue les 12 et 13 novembre 2014, conjointement avec la Formation sur le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs du CA de l'INMPI qui a eu lieu les 14 et 15 novembre, à Dubaï, EAU.

Organisation de la 9^{ème} Réunion du CDA de l'INMPI à Istanbul, République de Turquie le 19 novembre 2014.

Organisation de la 7^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale (AG) de l'INMPI à Istanbul, République de Turquie le 20 novembre 2014.

Participation au Leadership GIES tenu le 7 Décembre 2014, à Dubaï, EAU.

Participation au 3^{ème} Congrès Halal pour le Moyen Orient tenu du 8 au 10 décembre 2014, à Sharjah, UAE.

Participation à la 2^{ème} Réunion du Comité de métrologie (MC) de l'INMPI, tenue à Kocaeli, en Turquie les 15 et 16 décembre 2014.

Participation à l'Assemblée Halal de Thaïlande tenue du 28 au 30 décembre 2014, à Bangkok, Thaïlande.

D'autres activités qui ont eu lieu en 2015 (jusqu'en novembre 2015) sont brièvement comme suit:

Participation à la Réunion organisée par l'Académie internationale du Fiqh islamique (IIFA) tenue les 11 et 12 février 2015 au siège de l'IIFA, à Djeddah, RAS.

Visite de courtoisie au Secrétariat Général de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) le 12 février 2015.

Visite de courtoisie au siège de la Banque islamique de Développement (BID) le 12 février 2015.

Participation à la 7^{ème} Réunion du Groupe Consultatif pour le Renforcement du Commerce Intra-OCI tenue les 2 et 3 mars 2015, à Casablanca, Royaume du Maroc.

Rencontre avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC, l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) et l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)) le 4 mars 2015 à Casablanca, Maroc.

Participation à la 4^{ème} Conférence internationale Halal et Exposition 2015 tenue les 10 et 11 mars 2015 à Lahore, au Pakistan.

Participation à la 7^{ème} Réunion du Comité d'Accréditation (AC) tenue à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine du 17 au 19 mars 2015.

Participation à la 38^{ème} Session de la Commission Islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales (ICECS) de l'OCI tenue du 31 mars au 2 avril 2015, à Djeddah, RAS.

Participation au Sommet World Halal tenu du 1 au 3 avril 2015 à Kuala Lumpur, Malaisie.

Visite de courtoisie au Département des normes de Malaisie (DSM) et au siège du ministère du développement islamique de la Malaisie (JAKIM) le 3 avril 2015.

Visite de courtoisie au siège de l'Agence nationale de normalisation de l'Indonésie (BSN) le 6 avril 2015.

Organisation de la 10^{ème} Réunion du Conseil d'administration (CDA) de l'INMPI à Dubaï, EAU, le 3 mai 2015, en coopération avec l'Autorité de la Normalisation et de la Métrologie des Émirats (ESMA).

Organisation de la 8^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale (GA) de l'INMPI à Dubaï, EAU, le 4 mai 2015, en coopération avec l'Autorité de la Normalisation et de la Métrologie des Émirats (ESMA).

Organisation du Forum de l'INPMI de 2015: Normalisation et évaluation de la Conformité sur les questions Halal, tenu le 5 mai 2015, à Dubaï, EAU.

Visite de courtoisie à l'Autorité de la Normalisation et de la Métrologie des Émirats (ESMA), le 6 mai 2015.

Participation à la première Réunion du Groupe de Travail mixte (GTM) du Comité Technique (TC1) et le Comité d'Accréditation (AC) de l'INMPI tenue à Dubaï, EAU le 6 au 7 mai 2015.

Participation à la 26^{ème} Réunion du Comité de session du COMCEC tenue le 12 mai 2015 à Ankara, en marge de la 31^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Visite de courtoisie à l'Autorité publique pour l'industrie, les normes et les affaires industrielles de services (KOWSMD), au département des normes et de la métrologie, au Koweït le 27 mai 2015.

Participation à la 42^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), tenue à Koweït City du 27 au 28 mai 2015.

Participation à l'Assemblée Philippine Halal à Manille, Philippines du 3 au 5 juin 2015.

Visite effectuée par le Secrétaire général de l'OSG au siège de l'INMPI le 29 juillet 2015.

Participation au Halal Expo Korea 2015, tenue du 7 au 9 août 2015 à Séoul, en Corée du Sud.

Visite rendue par la délégation conjointe de la Gambie et du Sénégal au siège de l'INMPI le 26 août 2015.

Accueil de la 8^{ème} Réunion du Comité d'Accréditation (CA) de l'INMPI à Istanbul, République de Turquie les 29 et 30 août 2015.

Participation à l'atelier GSO-TSE et le Conseil Technique GSO du 1^{er} au 2 septembre 2015, à Muscat, Sultanat d'Oman.

Participation au Forum de Coopération Internationale de la Chine pour la certification de l'alimentation Halal (Ningxia), tenu les 11 et 12 septembre 2015, à Yinchuan, Ningxia, Chine.

Rencontre avec le Secrétaire général par intérim de l'ISO au cours des Réunions de l'ISO tenues du 14 au 18 septembre 2015 à Séoul, en Corée du Sud au sujet de la coopération en cours entre l'INMPI et l'ISO.

Participation à l'EXPO MA-HAL 2015 tenue du 15 au 17 octobre 2015 à Casablanca, Maroc.

Participation au Forum mondial pour le développement des exportations tenu les 20 et 21 octobre 2015 Doha, Qatar.

Rencontre avec le Secrétaire général de la CEN-CENELEC le 26 octobre 2015 à Bruxelles, Belgique pour établir une coopération mutuelle entre l'INMPI et le CEN.

Rencontre avec le Secrétaire général par intérim de l'ISO, le 27 octobre 2015, à Genève, Suisse, afin d'améliorer le niveau actuel de la coopération entre les deux institutions.

CONCLUSION

Il est connu que l'idée de la création de l'INMPI pourrait remonter à la 1^{ère} Réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) en 1984. Le Groupe d'experts de la normalisation des pays islamiques (GEN), qui a été créé en 1985 à cet effet, a œuvré à réaliser cette fin, et ses travaux ont mené à l'approbation du Statut de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des pays islamiques (INMPI) lors de la 14^{ème} Réunion du COMCEC en 1998.

Le Statut de l'INMPI a été d'abord soumis aux pays membres pour sa signature lors de la 15^{ème} Réunion du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 4 au 7 novembre 1999.

Le Statut est entré en vigueur après avoir répondu à l'exigence de ratification de 10 États membres de l'OCI en mai 2010, et l'Institut a été créé en août 2010, 11 ans après l'introduction du statut, pour révéler alors la grande difficulté d'établir une telle organisation sous la direction de l'OCI.

La légitimité de l'INMPI dépend de l'existence de l'OCI, qui vise à promouvoir la coopération entre les États membres afin de parvenir à un développement socio-économique durable pour l'intégration effective dans l'économie mondiale, en conformité avec les principes de partenariat et d'égalité.

L'existence de l'INMPI comme une entité relevant de l'OCI doit être utilisée de telle sorte que le bénéfice optimal devrait être fourni à tous les États membres.

RECOMMANDATIONS

L'INMPI doit bénéficier d'un soutien de sorte que:

- Il doit prendre position active à toutes les activités afférentes à la normalisation, la métrologie et l'accréditation, en plus de l'évaluation de la Conformité ainsi que la focalisation sur le renforcement des capacités, la formation, etc. en prenant en considération les besoins des États membres de l'OCI.
- Il doit avoir le rôle d'établir des normes communes qui sont appliquées sur l'ensemble de l'OCI comme étant un marché unique où l'INMPI assure la protection des consommateurs; et doit faciliter le commerce transfrontalier, assurer l'interopérabilité des produits, encourager l'innovation et le développement technologique, englober la protection de l'environnement et permettre aux entreprises de croître.
- Il doit promouvoir l'économie de l'OCI dans le commerce mondial, le bien-être de la communauté musulmane et de l'environnement en fournissant une plate-forme pour le développement des normes de l'OCI/INMPI et des autres spécifications techniques à travers un large éventail de secteurs ainsi que de la métrologie et de l'accréditation pour contrôler –selon les normes de l'OCI/INMPI, les organisations qui effectuent des services d'évaluation tels que la certification, la vérification, l'inspection, les essais et l'étalonnage.
- Il doit tenir à jour ses opérations et fournir des solutions proactives dans le domaine technique pour les États membres de l'OCI qui seront principalement les pays émergents dans un avenir proche grâce au soutien politique des États membres de l'OCI.

- Il doit travailler sur tous les éléments de l'infrastructure de la qualité tels que la normalisation, la métrologie et l'accréditation, en donnant la priorité aux besoins des Etats membres de l'OIC.
- Il doit se concentrer sur l'amélioration technique et le renforcement des capacités, et doit assurer un rôle de direction pour conduire l'investissement dans les laboratoires etc., et la distribution équitable des plans mentionnés entre les États membres de l'OIC.
- Il doit travailler en étroite collaboration avec les institutions affiliées de l'OIC, particulièrement celles qui ont différents mandats en matière de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement économique, etc., en coordination avec le Secrétariat Général de l'OIC.

Le CA de l'INMPI, avec ses importantes activités dans les trois dernières années durant 8 Réunions, doit bénéficier d'un soutien de sorte que:

- Il doit établir un système d'accréditation et fournir une évaluation de l'accréditation pour les biens et services Halal.
- Il doit décider des exigences des procédures d'accréditation et d'évaluation par les pairs pour les Organismes d'Accréditation Halal (OAH) et les Organismes d'Evaluation de la Conformité Halal (OECH).
- Il doit élaborer, planifier, améliorer et gérer la mise en œuvre et le maintien du MLA du CA de l'INMPI pour les organismes/autorités d'accréditation opérant dans les États membres de l'OIC, accréditant les Organismes d'Evaluation de la Conformité Halal (OECH).
- Il doit agir en tant qu'une organisation parapluie pour mener des évaluations par les pairs pour les questions Halal aux organismes d'accréditation (OA).
- Il doit fournir une assistance technique par des experts désignés par les Etats membres pour les autres États afin d'établir leurs propres organismes d'accréditation.
- Il doit approfondir les expériences des Etats quant aux organismes d'accréditation.
- Il doit fonctionner comme un organe indépendant et impartial selon les TdR du CA de l'INMPI.

Secrétariat Général, INMPI

Octobre 2015,

Istanbul / République de Turquie